

Copie à Monsieur le Maire d'Argenteuil
Copie pour information et suites utiles aux associations
laïques :

Observatoire de la laïcité du Val d'Oise (OLVO)
Observatoire international de la laïcité contre les dérives
communautaires
Fédération du Val d'Oise de la Libre Pensée
Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNDLP)
Association des Libres Penseurs de France (ADLPF)
Résistance Républicaine (section Paris Ouest)
Résistance Républicaine
L'Ordre Républicain
Groupement d'Initiative Laïque du Val d'Oise
Union des Familles Laïques (UFAL)
Union de Défense des Citoyens et Contribuables (UDCC)

Copie au journal Le Parisien

Copie au média internet : <http://argenteuil.politique.free.fr/>

En pièce jointe : lettre ouverte initiale + coupures de presse

Objet : Organisation d'un marché confessionnel avec l'aide de la mairie d'Argenteuil

Monsieur le Député Mothron,

En m'appuyant sur une série de 3 articles du Parisien, il y a maintenant bientôt un an (le 3/12/10), je vous avais alerté ainsi que le maire d'Argenteuil sur une situation ne respectant pas les principes de la gestion laïque des affaires publiques.

En effet, un marché confessionnel avait été mis en place à Argenteuil (boulevard de la Résistance) avec le concours multiforme et décisif de la mairie. Ce marché avait enrichi directement l'association gérante de la mosquée Al Ihsan.

Pour cette affaire, vous m'aviez reçu le 26/01/2011 à l'Assemblée Nationale en compagnie de la représentante d'une autre association laïque et républicaine. Lors de cet entretien, j'avais pu vous rapporter l'inquiétude et le désarroi des argenteuillais qui voyaient des fonds publics distribués à divers lobbyings communautaires ou communautaristes sans le moindre respect des principes républicains qui devraient présider au vivre ensemble dans notre pays.

J'ai par ailleurs recueilli des avis et aides précieuses auprès de certaines des associations laïques et républicaines¹ mises en copie afin de constituer un mémoire permettant de porter cette affaire plus loin si elle se reproduisait.

¹ Comme celles de la Libre Pensée du Val d'Oise qui avait déjà l'expérience d'une action au Tribunal Administratif concernant le financement illégal par la mairie de la mosquée de Cergy (<http://www.leparisien.fr/cergy-95800/le-tribunal-annule-le-bail-de-la-future-mosquee-19-03-2010-854588.php>).

Suite à la visite que j'ai fais récemment de la mosquée Al Ihsan d'Argenteuil, je peux maintenant affirmer que cette année les gestionnaires du culte musulman de cette mosquée ont mis en place une autre façon de pratiquer leur culte qui respecte les lois de notre pays.

En effet, dans la mosquée, des affiches se trouvaient placardées à plusieurs endroits invitant ceux qui le désiraient à commander leur mouton pour l'Aïd à l'abattoir des Ableiges (95450). Ainsi, les fonds publics ne seront pas mis à contribution cette année pour réaliser les rites religieux de certains.

Lorsque j'ai manifesté ma satisfaction à ce que cette solution ait été trouvée, l'on me répondit que l'association gestionnaire de la mosquée Al Ihsan essayait constamment de progresser, ce que je veux bien croire.

Ma visite de la mosquée en compagnie d'Abdelkader Achebouche et d'un groupe d'argenteuillais m'a d'ailleurs permis de remarquer quelques axes de progrès pour que cette association aide ceux qui la fréquentent à mieux s'intégrer dans notre société plutôt que de s'en éloigner.

Ainsi, suite à une question précise, j'apprends que l'apprentissage des aspects juridiques de l'idéologie islamique (la charia) est dispensé dans des cours pour adulte où la séparation des sexes, le voile pour les femmes et la langue arabe sont des obligations. Comme vous le savez sans doute la Cour Européenne des Droits de l'Homme² (plus haute autorité juridique de notre pays) a déjà déclaré la charia incompatible avec la démocratie et les droits de l'homme. Est-il républicain de laisser dispenser un contenu dogmatique incompatible avec les principes de notre vie en société à Argenteuil et d'autant plus à quelques centaines de mètres d'un collège et d'un lycée ?

Quoi qu'il en soit, cette année, les ressources municipales ne pourront pas être détournées à destination d'un culte, comme ce fut le cas l'an dernier d'après les constatations du Parisien. C'est tout à l'honneur de l'association Al Ihsan de n'avoir pas transformé cette entorse ponctuelle à nos lois en précédent permettant de financer chaque année ses manifestations culturelles sur fonds public.

Comme le CARL s'est donné pour mission d'alerter en cas de situations violant les principes laïques et républicains de notre pays, il se doit également de signaler quand des situations inacceptables rejoignent le droit commun pour le bien de tous.

C'est maintenant chose faite pour l'organisation de l'Aïd 2011.

Tous les républicains et les laïques peuvent compter sur la vigilance du CARL pour continuer à exercer une veille permanente quant au respect des principes laïques et républicains qui doivent fonder le vivre ensemble dans notre commune comme dans notre pays.

Franck BERNARD
Président du CARL (Collectif Apolitique Républicain et Laïque)
CARL95@gmx.fr

² Il s'agit de l'arrêt rendu le 31 juillet 2001 relatif à l'affaire opposant le parti islamiste Refah au gouvernement turc et confirmé par la Grande Chambre de la Cour Européenne des Droits de l'Homme le 13 février 2003. A consulter : <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?action=html&documentId=702044&portal=hbk&source=externalbydocnumber&table=1132746FF1FE2A468ACCBCD1763D4D8149> ou le texte vulgarisé de Sami Aldeeb Abu-Sahlieh (professeur des universités au Centre de Droit Arabe et Musulman situé à Saint Sulpice en Suisse) <http://blog.sami-aldeeb.com/2011/01/18/la-loi-islamique-est-incompatible-avec-la-democratie-et-les-droits-de-lhomme/>